

OUVERTURE DES AGENCES PRIVEES DE L'EMPLOI

Louh met au défi l'Anem

Quel rôle devrait jouer l'Anem lorsqu'elle aura à concurrencer les agences privées de l'emploi ? "Le Conseil de gouvernement a consenti l'ouverture des agences privées de l'emploi et le décret exécutif qui devrait réguler ces bureaux privés, leur relation avec l'Anem et les cahiers des charges est actuellement au niveau du secrétariat du gouvernement pour apporter les dernières retouches", a déclaré jeudi le ministre du Travail et de la Sécurité sociale Tayeb Louh. Ce dernier a indiqué que 7 milliards de dinars ont été alloués pour la mise à niveau et la réforme de l'Anem sous sa coupe depuis plus de huit mois déjà.

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - L'Agence nationale de l'emploi (Anem) a recruté près de 87.500 demandeurs d'emploi en 2006, selon le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh, qui a estimé que cela reste très loin des proportions que devrait atteindre l'agence désormais sous la coupe de son département.

Le ministre qui intervenait lors d'une réunion avec les cadres de l'Anem a indiqué que l'agence a recruté 87.430 personnes parmi les 635.529 demandeurs d'em-

ploi durant l'année écoulée, ajoutant que la majorité des demandeurs d'emploi sont "des débutants âgés de moins de 30 ans dont 50% des diplômés universitaires et 76% des hommes". Le nombre de demandes enregistrées au niveau de l'Anem durant la période 2001-2006 est passé de 140.541 à 635.529 demandeurs d'emploi alors que les offres d'emploi enregistrées au niveau de la même agence ont atteint en 2006 quelque 121.393 offres soumises par les employeurs

essentiellement du secteur public.

Ces indices "demeurent en deçà des objectifs assignés même si une amélioration du rendement de l'Anem est à souligner", a affirmé M. Louh en précisant que les moyens matériels sont fournis pour mettre à niveau cette agence. Cependant, l'essentiel reste dans la mentalité de l'Anem. Les cadres et dirigeants de l'organisme chargé de l'emploi doivent prendre conscience du "rôle qui leur est dévolu et de la mission qui leur incombe à travers la prise en charge de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'emploi", a encore ajouté le premier responsable de ce secteur.

L'occasion était pour M. Louh de souligner que les réformes initiées au niveau de l'agence "permettront de cerner le chômage et de mieux maîtriser le marché de l'emploi, notamment en

ce qui a trait au pourcentage de recrutements, à la nomenclature des métiers et aux spécialités répondant aux besoins du marché de l'emploi".

Les missions de l'Anem reposent sur "les enquêtes effectuées annuellement par l'Office national des statistiques (ONS) et l'objectif à atteindre serait de baisser le taux de chômage à moins de 10% à l'horizon 2009 et ce conformément au pacte national économique et social". Par ailleurs, depuis que l'Anem est passée sous l'égide du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, un programme de réforme a été engagé et devrait prendre fin en 2008.

"Ce programme, a ajouté le ministre, comporte des axes fondamentaux en relation avec le recrutement, la formation, l'extension du réseau informatique de l'agence et la mise en place des moyens et équipements nécessaires". L'agence a déjà introduit des réformes dans les domaines organique et législatif.

L'Anem a bénéficié sur le plan législatif de la promulgation de la loi relative à l'installation du personnel et au contrôle de l'emploi, précisant que cette loi "a apporté d'importants changements en matière de gestion du marché du travail".

Concernant le recrutement, le ministre a affirmé que le nombre d'employés de l'agence passera entre 2006 et 2008 de 805 (cadres et agents) à 3222. Cette opération, a-t-il dit, "concourra à l'amélioration du taux d'encadrement des structures de l'agence grâce

aux universitaires qui représentent actuellement 16 % de l'ensemble du personnel et dont le taux atteindra 60 % fin 2008".

Sur un autre volet, celui du renouvellement et du développement du réseau informatique de l'agence, il sera procédé à la connexion des agences locales, régionales et wilayaïes de l'emploi entre elles et avec l'Anem. Cette opération qui exige l'acquisition d'équipements informatiques supplémentaires, permettra l'échange d'informations entre les différentes structures de l'Anem et l'accès aux bases de données.

A cet effet, le ministre a annoncé dans le cadre du renouvellement du réseau informatique, la réalisation de 40 agences d'emploi qui viendront renforcer l'Anem dont 3 agences régionales, 22 de wilaya et 15 locales.

En matière de partenariat, Tayeb Louh a indiqué que son département a lancé un programme avec des organismes étrangers pour permettre à l'Anem de tirer profit des expériences des autres pays en matière de gestion du marché du travail, soulignant que le programme de coopération lancé avec l'Agence française de l'emploi prévoit la formation de formateurs en matière de conseil et de gestion.

Le deuxième volet du programme de coopération est relatif à l'adaptation de la nomenclature française des métiers et emplois avec la réalité algérienne en prévision de l'élaboration de la nomenclature nationale.

PACTE NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

La commission de suivi installée cette semaine

"La commission nationale tripartite chargée du suivi de la mise en œuvre du Pacte national économique et social sera installée dans le courant de la semaine prochaine", a annoncé, jeudi, M. Tayeb Louh, ministre du Travail. "Cette commission tripartite sera composée de six membres, dont deux représentants du gouvernement, deux des organisations patronales et deux de l'Union générale des travailleurs algériens", a-t-il indiqué. Sa composition devrait être connue bientôt car "deux représentants du gouvernement et deux autres de l'UGTA ont été déjà désignés, en attendant la désignation des deux représentants des organisations patronales", a-t-il souligné. Cette commission est chargée de l'évaluation et du suivi périodique de la concrétisation des engagements pris par chaque partie signataire du pacte. Elle a également pour mission d'identifier toutes les entraves et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Pacte économique et social.

I. T.

LE CODE DU TRAVAIL FIN PRET

600 articles seront promulgués en 2007

Le code du travail tant attendu serait fin prêt selon Tayeb Louh, conscient de l'utilité d'une telle loi dont les dispositions tiennent compte du principe de l'équilibre entre droits des travailleurs et performance des entreprises à caractère économique.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa rencontre avec les cadres de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), M. Louh a précisé que les dispositions de l'avant-projet du code du travail qui comporte plus de 600 articles et qui sera promulgué dans le courant de l'année, tiennent compte du principe de l'équilibre entre droits des travailleurs et performance des entreprises à caractère écono-

mique sans sortir du cadre de la législation du travail en vigueur au niveau du Bassin méditerranéen.

Ce code tend également à "lutter contre le chômage et ouvrir de nouveaux postes d'emploi", a-t-il souligné, rappelant que les réunions qui se tiennent actuellement au niveau du ministère regroupent des techniciens spécialisés chargés de l'examen de chaque article contenu dans la loi en question en vue de la soumettre ensuite à "la tripartite qui devra trancher dans le cadre d'une concertation et d'une coordination entre le ministère et les partenaires socioéconomiques".

I. T.

TOUT EN APPELANT SES MILITANTS A SE PREPARER AUX ECHEANCES ELECTORALES

Djaballah déplore "le rétrécissement des espaces de liberté"

Le président du Mouvement pour la réforme nationale (MRN - El Islah), Abdallah Djaballah, a déploré jeudi la nette régression des espaces de liberté en Algérie ces dernières années comparées au début des années 1990.

Intervenant à l'ouverture, à Alger, de la réunion des présidents de bureaux et de conseils consultatifs de wilaya, le chef de file du MRN a souligné l'absence

d'un véritable dialogue entre le pouvoir et la classe politique. Celle-ci voit selon lui "son champ d'action se rétrécir" en prenant l'exemple de la formation qu'il dirige dont "les positions et les discours politique résolument anti-gouvernementaux lui ont valu des sanctions, des pressions et des tentatives réussies de dislocation".

Abordant la question des prochaines échéances élec-

torales, le président du MRN a appelé les militants de son mouvement à s'y préparer et à œuvrer pour "consacrer la réforme réelle par des moyens pacifiques". Car, a-t-il estimé, "les réformes politique, sociale et économique engagées par l'Algérie n'ont pas donné les résultats escomptés puisqu'elles ont été menées sur des bases malsaines".

Abdallah Djaballah a souhaité le maintien des élections à leur date initiale puisqu'il considère que "le jumelage des élections va se faire au détriment de la liberté et de l'honnêteté des scrutins et ne fera qu'amplifier le phénomène de la fraude".

Par ailleurs, le patron d'El Islah a évoqué certains

fléaux qui ne cessent de prendre de l'ampleur tels que la corruption, "conséquence logique d'un régime autoritaire et illégitime". Citant l'exemple de l'affaire Khalifa, Abdallah Djaballah dira que cette affaire nécessite un "règlement politique".

Au plan arabe, M. Djaballah a déploré la situation en Irak et les souffrances quotidiennes endurées par son peuple, les agressions israéliennes contre le peuple palestinien ainsi que les pressions subies par le gouvernement palestinien, mais aussi la situation au Darfour et en Somalie.

Une situation qui traduit selon lui "l'échec des régimes arabes".

Lotfi M.

UNEA

Cession du conseil national

L'Union nationale des étudiants algériens (UNEA) a tenu ce week-end la cession ordinaire de son conseil national. Devant une salle archicomble, c'est le secrétaire général de l'organisation estudiantine qui a pris la parole en premier. Ce dernier s'est exprimé au nom du président de l'union dont des impondérables ont empêché l'arrivée à la séance d'ouverture des travaux. Après avoir entendu l'hymne national, il a été procédé à l'installation des membres du bureau chargé de la gestion des travaux de la cession. Il s'agit essentiellement de chefs de section de l'UNEA de différentes wilayas du pays. L'adoption de la composante de cette instance a été votée à main levée par l'écrasante majorité des présents. La parole, par la suite, a été donnée à un invité d'honneur, Saïd Seghour en l'occurrence en sa qualité de conseiller du ministre de l'Enseignement supérieur. L'orateur a souhaité voir l'UNEA reprendre sa place naturelle et historique au sein de l'université et constituer une force de proposition.

Le confédéré a également salué l'actuelle équipe dirigeante de l'UNEA dans son entreprise de nettoyage des éléments perturbateurs. Le secrétaire général de l'organisation a, pour sa part, affirmé que l'Union générale des étudiants algériens a entrepris une démarche de stabilisation afin qu'elle reprenne la place qui lui sied au sein de l'université, assurant que les problèmes vécus tendent à disparaître. Avant de clore la cérémonie d'ouverture, le SG de l'UNEA a soutenu que les travaux de cette cession du conseil national s'articulent autour de la préparation du prochain congrès de l'organisation. Un congrès qui promet des changements, a-t-il conclu.

H. M.

AVIS DE DECES

Les familles, Zamoun, Zakour, Lanad, Beddek, Abed et Boumaza, parents et alliés, ont l'immense douleur de vous faire part du décès de leur cher et regretté père et grand-père **Zamoun Mohand Ameziane dit Djillali**, à l'âge de 72 ans. La levée du corps se fera à partir de 12h aujourd'hui 27/01/2007 en son domicile à cité Soummam, Bt 20 C, Bab-Ezzouar - Alger. L'enterrement aura lieu au cimetière d'El Alia.